



Platforms, Experts, Tools: Specialised Cyber-Activists Network

# Antitsiganisme en ligne

Sous la direction de Maren Hamelmann

Dossier réalisé avec les  
contributions des partenaires du  
projet sCAN



Ce projet a été financé avec le soutien du  
programme Droits, égalité et citoyenneté de  
l'Union européenne





***Platforms, Experts, Tools:  
Specialised Cyber-Activists Network***

**Coordinateur**

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (Licra)  
42, Rue du Louvre  
75001 Paris  
France  
[contact@scan-project.eu](mailto:contact@scan-project.eu)  
<http://scan-project.eu/>

**Co-auteurs**

Gwendolyn Albert (ROMEIA)  
Erica Caredda (CESIE)  
Maren Hamelmann (jugendschutz.net)  
Anhelita Kamenska (Latvian Centre For Human Rights)  
Noemi de Luca (CESIE)  
Camille Lhopitault (Licra – International League Against Racism and Antisemitism)  
Selma Muhic (ROMEIA)  
Letizia Portera (CESIE)  
Anna Schreilechner (ZARA – Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit)  
Iztok Šori (University of Ljubljana, Faculty of Social Sciences)  
Rita Quisillo (CESIE)

**Rédactrice**

Maren Hamelmann

© 2018 – Platforms, Experts, Tools: Specialised Cyber-Activists Network.  
All rights reserved. Licensed to the European Union (EU) under conditions.

## À propos du projet

Soutenu financièrement par l'Union Européenne, le projet **sCAN** - *Platforms, Experts, Tools: Specialised Cyber-Activists Network* (2018-2020) est coordonné par Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme). Il vise à rassembler l'expertise, les outils, la méthodologie et les connaissances sur la cyber-haine et à développer des pratiques transnationales pour identifier, analyser, signaler et combattre les discours de haine en ligne. Ce projet s'appuie sur les résultats d'initiatives européennes efficaces, par exemple le projet *Research, Report, Remove: Countering Cyber-Hate phenomena* et *Facing Facts*, avec pour but de poursuivre, de souligner et de renforcer les initiatives développées par la société civile pour combattre les discours de haine en ligne.

Grace à leur coopération européenne, les partenaires du projet sCAN renforcent et amplifient leur collaboration de manière fructueuse. Ils contribuent à la sélection et à la mise à disposition d'outils de surveillance automatisés pour améliorer la détection des contenus haineux. Un autre aspect essentiel de sCAN est le renforcement des actions de monitoring développées par la Commission européenne (par exemple, les exercices de monitoring). Les partenaires du projet recueillent aussi conjointement des connaissances et des résultats afin de mieux identifier, expliquer et comprendre les tendances de la cyber-haine au niveau transnational. De plus, ce projet vise à développer les capacités à l'échelle européenne en proposant des formations en ligne à destination des cyber-activistes, des modérateurs et des tuteurs grâce à la plateforme en ligne *Facing Facts*.

**sCAN** est mené par dix partenaires européens, ZARA - Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit (Autriche), CEJI- *A Jewish contribution to an inclusive Europe* (Belgique), Human Rights House Zagreb (Croatie), Romea (République tchèque), Respect Zone (France), jugendschutz.net (Allemagne), CESIE (Italie), Latvian Centre For Human Rights (Lettonie) et University of Ljubljana, Faculty of Social Sciences (Slovénie).

Le projet **sCAN** a été financé avec le soutien de la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, dans le cadre du programme Droits, égalité et citoyenneté (REC) de l'Union européenne.

### Mention légale

Ce dossier a été réalisé avec le soutien du Programme Droits, Egalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020).

Cette publication n'engage que ses auteur.e.s et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



**Ce projet a été financé avec le soutien du programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)**

## Table des matières

À propos du projet .....	3
Préface.....	5
Définition et vocabulaire.....	6
Etat des lieux .....	7
Le contexte historique .....	7
La situation actuelle .....	9
Antitsiganisme en ligne .....	13
Les narratifs transnationaux .....	13
Plateformes.....	15
Outils .....	15
Ce que nous faisons .....	16
Bibliographie .....	18

## Préface

Les Sinté et les Roms sont la minorité la plus marginalisée d'Europe<sup>1</sup>. L'antitsiganisme n'est pas seulement répandu chez les extrémistes de droite, dans les partis politiques, chez les politiciens ou les médias, il est aussi largement accepté par le grand public.

Pour combattre l'antitsiganisme en Europe, une conceptualisation transnationale du phénomène est nécessaire. Le projet « *Research-Report-Remove: Countering Cyber Hate Phenomena* » a contribué à cette conceptualisation avec son rapport « *Manifestations of Online Hate Speech* »<sup>2</sup>, qui analysait l'antisémitisme, l'antitsiganisme, l'homophobie and le racisme anti-Musulmans en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en France et aux Pays-Bas. Sur la base des conclusions de ce rapport, les partenaires du projet sCAN ont décidé de le compléter avec une analyse transnationale de l'antitsiganisme dans sept pays représentés dans le projet: Allemagne, Autriche, France, Italie, Lettonie, République tchèque et Slovénie.

Les sept organisations partenaires ont apporté leur contribution et leur expérience dans le domaine de la lutte contre les discours de haine, et en particulier l'antitsiganisme en ligne :

- ZARA – Zivilcourage und Anti-Rassismus-Arbeit (Autriche) ;
- Romea (République tchèque) ;
- Licra - International League Against Racism and Antisemitism (France) ;
- jugendschutz.net (Allemagne) ;
- CESIE (Italie) ;
- The Latvian Centre For Human Rights (Lettonie) ;
- University of Ljubljana, Faculty of Social Sciences (Slovénie).

La contribution de ZARA a été préparée après avoir consulté le Romano Centro, une des premières associations Roms en Autriche. La contribution de jugendschutz.net trouve son origine dans un projet de recherche mené conjointement par le Centre culturel et de documentation des Sintés et des Roms allemands et le Conseil central des Sinté et des Roms allemands.

Après avoir donné un aperçu du contexte historique et des informations contextuelles sur la situation actuelle de l'antitsiganisme (au quotidien) dans les pays analysés, ce dossier éclaire les récits communs utilisés dans le discours de haine antitsiganes ainsi que les plateformes et les outils les plus fréquemment utilisés pour sa diffusion. L'accent est mis sur une comparaison des points communs transnationaux ainsi que sur les caractéristiques spécifiques de l'antitsiganisme propres à chaque pays.

Sauf indication contraire, les exemples cités dans ce dossier sont tirés de l'expérience pratique et professionnelle des organisations partenaires.

---

<sup>1</sup> European Centre for Minority Issues (2014). *Roma in Focus*. Disponible sur [https://www.ecmi.de/uploads/tx\\_ifpubdb/ECMI\\_Work\\_Roma.pdf](https://www.ecmi.de/uploads/tx_ifpubdb/ECMI_Work_Roma.pdf) (consulté le 02.11.2018).

<sup>2</sup> Hamelmann, M., Lhopitault, C. & Schadauer, A. (2017). *Manifestations of Online Hate Speech – Reports on antisemitic, antiziganistic, homophobic and anti-Muslim Hate Speech*. Disponible sur [http://www.inach.net/wp-content/uploads/Manifestations\\_of\\_online\\_hate\\_speech-short-final.pdf](http://www.inach.net/wp-content/uploads/Manifestations_of_online_hate_speech-short-final.pdf) (consulté le 02.11.2018).

## Définition et vocabulaire

Il n'existe pas encore de définition universellement acceptée du concept d'antitsiganisme. La terminologie elle-même est en constante évolution. Des termes tels que « antiziganisme », « discours de haine anti-Roms » ou « Romaphobie » ont été également utilisés dans différents contextes. La langue slovène, par exemple, n'a pas de termes spécifiques pour désigner l'hostilité, les préjugés, les discriminations ou le racisme envers les Roms. En allemand, le terme « antitsiganisme » (*antiziganismus*) est le plus utilisé, bien que son usage ne soit pas incontesté. Le terme décrit les préjugés, les attitudes discriminatoires et racistes ou l'hostilité ouverte à l'égard des personnes perçues comme « gitanes » (*zigeuner*) - une dénomination externe inventée par les sociétés européennes qui conduit à la discrimination et à l'exclusion sociale et qui peut entraîner de la violence, du harcèlement direct et indirect et des discours de haine.

L'utilisation du concept d'*antiziganisme* est critiquée car il reproduit la médisance inhérente à cette dénomination externe et peut être considérée comme discriminatoire en soi. En Europe de l'Est en particulier, les termes *cigan* ou *cikan* sont utilisés par les extrémistes de droite et les politiciens nationalistes pour répandre leur haine contre le peuple Rom.

Si les Roms sont les plus touchés par l'antitsiganisme, l'appellation « tsiganes » est plus large et concerne également d'autres communautés. En France, par exemple, elle englobe aussi la communauté des gens du voyage, les Gitans et les Manouches. En Allemagne et en Autriche, elle comprend les Sinté et les Yéniches. Il est important de noter que ces communautés ne sont pas homogènes et qu'elles ont toutes leurs propres traditions, religion, histoire et statut juridique.

Dans le cadre du projet sCAN, les partenaires ont décidé d'utiliser en anglais le terme d'« antigypsyism » (traduit en français par antitsiganisme), conformément à la définition proposée par l'Alliance contre l'« antigypsyism »<sup>3</sup>:

**« L'« antigypsyism » est un complexe historique et persistant de racisme contre des groupes sociaux identifiés par le stigma de gitan ou d'autres termes analogues, et comprend :**

- 1. une perception et une description homogénéisantes et essentialisantes de ces groupes ;**
- 2. l'attribution de caractéristiques spécifiques à ces derniers ;**
- 3. des structures sociales discriminatoires et des pratiques violentes qui en découlent, qui ont un effet dégradant et ostracisant et qui reproduisent des désavantages structurels.»**

L'Union européenne (UE) utilise l'orthographe "anti-Gypsyism"<sup>4</sup>. Conformément à l'Alliance contre l'« Antigypsyism », nous avons choisi l'orthographe sans trait d'union, car " ce dernier donnerait par inadvertance l'impression que quelque chose comme le "tsiganisme" existe "<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Alliance against Antigypsyism (2017). *Antigypsyism - A Reference Paper*. p. 5. Disponible sur <http://antigypsyism.eu/wp-content/uploads/2017/07/Antigypsyism-reference-paper-16.06.2017.pdf> (consulté le 02.11.2018).

<sup>4</sup> Cf. la Résolution du Parlement européen sur la situation des Roms dans l'Union européenne disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0151+0+DOC+XML+V0//EN>, consulté le 02.11.2018) ou Évaluation de la mise en œuvre du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms (disponible sur [http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/EN/1-2015-299\\_EV-F1-1.PDF](http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/EN/1-2015-299_EV-F1-1.PDF), consulté le 02.11.2018).

<sup>5</sup> Alliance against Antigypsyism (2017). p. 6.

## Etat des lieux

### Le contexte historique

Les Sintés et les Roms vivent en Europe depuis plus de six siècles. L'histoire de la rhétorique, de la discrimination et de la persécution politique antitsigane dure depuis aussi longtemps. Afin de comprendre les formes contemporaines d'antitsiganisme en ligne et hors ligne, il est important de connaître le cadre historique. Ce dossier ne peut fournir qu'une brève description de la chronologie de l'antitsiganisme en Europe, basée sur les contributions fournies par les partenaires du projet. Il est possible de trouver un compte rendu plus détaillé dans les fiches d'information sur l'histoire des Roms de l'Université de Graz<sup>6</sup>.

Les persécutions envers les Roms ont commencé peu après leur première arrivée en Europe. Dans les régions de la Valachie et de la Moldavie (Roumanie contemporaine), par exemple, les Roms ont été détenus comme esclaves à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et l'esclavage n'a été aboli qu'en 1856. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'impératrice austro-hongroise Marie-Thérèse a imposé une dure politique d'assimilation qui a provoqué la séparation forcée des enfants Roms de leurs familles<sup>7</sup>. De 1804 à 1867, la monarchie des Habsbourg a été officiellement unifiée sous l'Empire autrichien et de 1867 à 1918 sous l'Empire austro-hongrois. Dans les zones de l'Empire austro-hongrois contrôlées par les Habsbourg, qui comprenait l'actuelle République tchèque, les Roms étaient historiquement « à peine tolérés »<sup>8</sup> c'est-à-dire que nombre d'entre eux ne pouvaient s'engager que dans une double impasse : ils ne pouvaient s'installer nulle part et, en même temps, ils étaient malmenés pour leur existence itinérante.

Avec l'ascension du mouvement pour l'indépendance et le réveil national tchèque à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les tensions sociales entre les Roms et les autres populations dans la région ont augmenté. Cette évolution s'est inscrite dans le cadre de l'industrialisation, lorsque l'ancienne niche sociale des artisans Roms commerçant avec les communautés rurales a été détruite. De par le développement de l'enseignement obligatoire et de l'industrialisation, l'exclusion et le manque de participation des Roms à ces changements sociaux les ont privés de capital social.<sup>9</sup> L'industrialisation a eu également un impact négatif sur les Roms vivant en Italie où beaucoup d'entre eux avaient trouvé un emploi dans le secteur agricole. Avec la mécanisation croissante du système de production agricole, nombre d'entre eux ont perdu leur emploi et ont été contraints de s'installer dans les périphéries urbaines.

La Première République de Tchécoslovaquie (1918-1938) a adopté en 1927 la « Loi sur les Tsiganes errants » qui est restée en vigueur pendant des décennies. En vertu de cette loi, toutes les personnes considérées comme des « tsiganes errants » devaient demander un document d'identité délivrée par l'État, la « carte d'identité tsigane » (*cikánská legitimace*, en tchèque), et obtenir l'autorisation des institutions locales pour passer la nuit sur leur territoire<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> University of Graz, *Factsheets on Romani History*. Disponible sur [http://Romafacts.uni-graz.at/?l\\_history=en#history](http://Romafacts.uni-graz.at/?l_history=en#history) (consulté le 02.11.2018).

<sup>7</sup> Council of Europe (2015). *Human Rights Comment - Time to cure amnesia about the history of Roma in Europe*. Disponible sur <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/time-to-cure-amnesia-about-the-history-of-Roma-in-europe?desktop=true> (consulté le 02.11.2018).

<sup>8</sup> University of Graz, *Factsheets on Romani History*, module 2.3. Disponible sur [http://Romafacts.uni-graz.at/view\\_pdf.php?t=history&s=h\\_2\\_3&l=en](http://Romafacts.uni-graz.at/view_pdf.php?t=history&s=h_2_3&l=en) (consulté le 02.11.2018).

Miklusakova, M. & Necas, C. (2018). *The History of the Roma Minority in the Czech Republic*, 13 Juin 2000, Czech Radio, disponible sur <http://Romove.radio.cz/en/clanek/18913> (consulté le 02.11.2018).

<sup>9</sup> Miklusakova, M. & Necas, C. (2018). *The History of the Roma Minority in the Czech Republic*, 13.06.2000, Czech Radio, disponible sur <http://Romove.radio.cz/en/clanek/18913> (consulté le 02.11.2018).

<sup>10</sup> Ibid.

En France, la *Loi sur l'exercice des professions ambulantes et le contrôle du mouvement des nomades* a été adoptée en 1912. Elle introduit la catégorie des « nomades » pour les gens du voyage, puis pour tous les peuples considérés comme « gitans ». Cette loi a permis aux autorités françaises de contrôler et de surveiller les déplacements des personnes ainsi étiquetées. Les « nomades » devaient être munis d'une carte d'enregistrement qui comprenait leur état civil, des photographies et des éléments anthropométriques<sup>11</sup> ; elle fournissait aussi un récit complet de leurs déplacements<sup>12</sup>. Selon Spreizer (2013, p. 90), la loi a restreint la liberté de circulation et « les nomades étaient socialement et juridiquement exclus de la société française <sup>13</sup> ».

Dans l'État allemand de la Bavière, la police a créé en 1899 un « département tsigane » (*Zigeunerzentrale*, en allemand), chargé d'enregistrer et de surveiller les Sintés et les Roms sur son territoire. Ces peuples ont été encore plus stigmatisés avec la « loi sur la lutte contre les Tsiganes, les Gens du voyage et les travailleurs timides » (*Gesetz zur Bekämpfung von Zigeunern, Landfahrern und Arbeitsscheuen*), adoptée par le parlement régional bavarois en 1926. Ces structures ont jeté les bases de la discrimination raciale et ont préparé le terrain aux atrocités du régime national-socialiste<sup>14</sup>. En 1942, la majorité des Sintés et des Roms allemands ont été stérilisés de force ou déportés dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, où ils ont été soumis au travail forcé et à des expériences médicales, puis tués. Plus de 85% de tous les Sintés et Roms déportés à Auschwitz ont été assassinés dans les chambres à gaz<sup>15</sup>.

Pendant l'occupation allemande des territoires tchèques (le protectorat de Bohême Moravie), les Roms ont été emprisonnés dans des camps de travail lors de deux vagues : celle de 1939 et celle de 1942-43. Ces lieux ont été transformés en camps d'internement pour les tziganes. Bien qu'à l'époque ces camps ne prissent pas le nom officiel de « camps de concentration », aujourd'hui ils sont considérés comme de vrais camps d'internement utilisés pour regrouper les gens Roms avant leur déportation à Auschwitz<sup>16</sup>. En Lettonie, à peu près 70% des gens Roms ont été assassinés pendant l'occupation nazie.

En Italie, pendant la Seconde Guerre mondiale, les Roms ont été arrêtés et emprisonnés dans les camps de concentration dispersés dans les régions les plus reculées du pays. Bien que les chiffres de ce phénomène ne soient pas connus, les historiens ont confirmé que les Roms italiens ont été déportés dans les camps d'extermination nazis entre 1940 et 1944<sup>17</sup>. Selon certaines estimations, 500.000 Sintés et Roms européens ont été assassinés pendant l'Holocauste<sup>18</sup>.

En France, des personnes considérées comme « nomades » (en vertu de la loi de 1912) ont été internées pendant la Seconde Guerre mondiale, même si, contrairement aux autres pays occupés par les allemands, il n'y a pas eu d'expulsions massives vers les camps d'extermination<sup>19</sup>.

---

<sup>11</sup> i.e. empreintes digitales et autres caractéristiques physiques

<sup>12</sup> University of Graz, Factsheets on Romani History, module 5.3. Disponible sur [http://Romafacts.uni-graz.at/view\\_pdf.php?t=history&s=h\\_5\\_3&l=en](http://Romafacts.uni-graz.at/view_pdf.php?t=history&s=h_5_3&l=en) (consulté le 02.11.2018).

<sup>13</sup> Spreizer, A. J. (2013). *Roma, Gypsy, Travellers, Gens du voyage: people who travel?*. In: Slovenian Migration Institute (ed.). *Dve Domovini / Two Homelands*, 38. pp. 87 – 95. Disponible sur [http://twohomelands.zrc-sazu.si/uploads/articles/1448467918\\_Spreizer\\_pegole%20who%20travel.pdf](http://twohomelands.zrc-sazu.si/uploads/articles/1448467918_Spreizer_pegole%20who%20travel.pdf) (consulté le 02.11.2018).

<sup>14</sup> Lochbihler, B. (2017). *Der Umgang mit dem Völkermord an den Sinti und Roma in Deutschland*. In: The Greens/European Free Alliance in the European Parliament (Eds.). *Der Kampf gegen Antiziganismus in Europa*. p. 119 – 124. Disponible sur <http://zentralrat.sintiundRoma.de/der-kampf-gegen-antiziganismus-in-europa/> (consulté le 02.11.2018).

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Miklusakova, M. & Necas, C. (2018).

<sup>17</sup> Commissione Straordinaria per la Tutela e la PRomozione dei Diritti Umani (2011). *Rapporto Conclusivo dell'Indagine sulla Condizione di Rom, Sinti e Camminanti in Italia*. Disponible sur <https://www.senato.it/documenti/re-pository/commissioni/dirittiumani16/RAPPORTO%20ROM%20.pdf> (consulté le 26.11.2018).

<sup>18</sup> Lochbihler, B. (2017).

<sup>19</sup> University of Graz, Factsheets on Romani History, module 5.3.



Après la Seconde Guerre mondiale, les structures et les pratiques discriminatoires sont restées inchangées dans certains pays. En France, la loi de 1912 est restée en vigueur jusqu'en 1969, date à laquelle la « carte d'enregistrement anthropométrique » a été remplacée par un « titre de circulation »<sup>20</sup>. Ces documents contenaient encore des informations sur les caractéristiques physiques<sup>21</sup> et devaient être renouvelés régulièrement<sup>22</sup>. L'obligation pour les gens de voyage de posséder un carnet de circulation a été supprimée en 2015.

En Allemagne, la Bavière a surtout fait preuve d'une grande continuité dans la discrimination antitsigane. La loi de 1926 a été modifiée en 1953, année qui marque l'entrée en vigueur de la « Loi sur le vagabondage » (*Landfahrerordnung*, en allemand) et la création d'un « Département du vagabondage » (*Landfahrerstelle*, en allemand). Ce département utilisait la même documentation et les mêmes stratégies que le « Bureau central du Reich pour combattre la menace gitane » (*Reichszentrale zur Bekämpfung des Zigeunerunwesens*, en allemand). Elles étaient également appliquées dans les autres États allemands. La « Loi sur le vagabondage » et le « Département du vagabondage » ont finalement été déclarés inconstitutionnels et dissous en 1970<sup>23</sup>. Il a été particulièrement difficile pour les Sintés et les Roms de réclamer réparation, car les autorités publiques et les tribunaux ont nié les motivations raciales à l'origine de leurs persécutions par le régime nazi. Même après l'annulation de telles sentences par la Cour fédérale de justice en 1963, des obstacles bureaucratiques ont subsisté, et ce n'est qu'en 1982 que le génocide des Sintés et des Roms a été officiellement reconnu en Allemagne<sup>24</sup>.

Dans la région tchèque, la population Rom native a été presque entièrement exterminée pendant la période de l'occupation nazie. Cependant, le Parti communiste tchécoslovaque s'est prononcé en faveur de la réinstallation des Roms qui travaillaient dans les zones industrielles de Bohême et de Moravie dans le cadre de sa politique de sédentarisation forcée. En vertu d'une loi adoptée en 1958, les autorités ont reçu l'ordre d'« aider » à l'installation permanente des « personnes itinérantes ». En réalité, les Roms n'avaient d'autre choix que de résider là où l'État les avait assignés, sans prendre en compte les séparations induites par cette décision des familles élargies<sup>25</sup>. A partir des années 1970, des incitations financières ont été introduites pour inciter les femmes à se faire stériliser. Mais, les travailleurs sociaux ont également utilisé les menaces comme forme de coercition. Des femmes ont ainsi été stérilisées sans consentement tout en subissant d'autres interventions chirurgicales, par exemple, des césariennes.

Les femmes Roms ont été affectées de manière disproportionnée par cette politique. Le programme d'incitations financières s'est terminé en 1991, mais les médecins ont continué à stériliser les femmes Roms sans leur consentement éclairé pendant une bonne partie du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

## La situation actuelle

Aujourd'hui, le nombre de Sintés et de Roms vivant dans les pays participant à ce rapport est relativement faible. Selon les statistiques de l'équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de

<sup>20</sup> Spreizer, A. J. (2013).

<sup>21</sup> European Committee of Social Rights (2008). *Complaint No. 51/2008 - European Roma Rights Centre v. France*. Disponible sur [http://www.errc.org/uploads/upload\\_en/file/03/C4/m000003C4.pdf](http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/03/C4/m000003C4.pdf) (consulté le 26.11.2018).

<sup>22</sup> Lutaud, B. (2012). *Carnet et livret de circulation: quels sont ces documents des gens du voyage? L'actu expliquée*. Disponible sur <https://www.ladepeche.fr/article/2012/10/05/1457594-carnet-et-livret-de-circulation-quels-sont-ces-documents-des-gens-du-voyage.html> (consulté le 26.11.2018).

<sup>23</sup> Lochbihler, B. (2017).

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Marta Miklusakova, Ctibor Necas (2018)

<sup>26</sup> Albert, G. and Szilvasi, M. (2017). *Intersectional Discrimination of Romani Women Forcibly Sterilized in the Former Czechoslovakia and Czech Republic*. In: Health and Human Rights Journal, December 2017, Volume 19 No. 2, pp 23- 34. Disponible sur <https://www.hhrjournal.org/2017/12/intersectional-discrimination-of-Romani-women-forcibly-sterilized-in-the-former-czechoslovakia-and-czech-republic/> (consulté le 02.11.2018).

l'Europe, à partir de 2012, les pourcentages de « groupes Roms » estimées dans les pays analysés varient de 0,13% de la population totale en Allemagne à 1,9% de la population totale en République tchèque (Italie : 0,25% ; Slovénie : 0,41% ; Autriche : 0,42% ; Lettonie : 0,56% ; France : 0,62%)<sup>27</sup>.

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, la population Sinté et Rom peut être divisée en trois groupes : ceux qui possèdent la citoyenneté nationale du pays concerné, ceux qui possèdent la citoyenneté de l'Union européenne (en particulier après l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007) et ceux qui ont émigré en Europe centrale et occidentale au lendemain de la désintégration de la Yougoslavie. En raison des répercussions de la guerre et de la réticence des nouveaux états à reconnaître les citoyens Roms, ceux-ci demeurent dans une situation d'apatridie *de facto*, qui les rend plus vulnérables<sup>28</sup>. En Slovénie, il y a trois groupes principaux qui vivent dans différentes régions et présentent diverses caractéristiques culturelles et linguistiques : *Prekmurje Roma*, *Dolenjska Roma* et *Gorenjska Roma*.

Plusieurs pays ont reconnu les Roms et les Sintés comme minorité nationale. Parmi les premiers à les reconnaître, on peut citer la République tchèque en 1991<sup>29</sup>, l'Autriche en 1993<sup>30</sup>, suivies de l'Allemagne en 1995<sup>31</sup>. En France et en Italie, les Roms ne sont pas reconnus comme une minorité nationale<sup>32</sup>. Bien qu'en Slovénie, les Roms ne soient pas reconnus comme une minorité nationale, ils ont des droits spéciaux accordés par la Constitution<sup>33</sup>. Il n'existe aucune liste de minorités nationales reconnues officiellement en Lettonie. Mais, dans la pratique, les Roms sont considérés comme une minorité historique traditionnelle puisqu'ils vivent sur le territoire letton depuis plus de six siècles.

Malgré cela, l'hostilité historique continue : les persécutions systématiques et les stéréotypes profondément enracinés ont encore de graves répercussions sur la vie et les conditions des personnes touchées par l'antitsiganisme.

L'Italie est le pays qui connaît la plus grande intolérance à l'égard des Roms en Europe. En 2016, 82% des Italiens interrogés dans le cadre du *Global Attitudes Survey* ont déclaré avoir une opinion négative des Roms (48% en moyenne)<sup>34</sup>. Les perceptions fausses sur le nombre de Roms vivant en Italie et sur leur mode de vie sont répandues. La majorité des italiens pense que les Roms sont plus de 2 millions à vivre en Italie. En réalité, ils sont moins de 200 000 et mènent une vie sédentaire. Malgré cela, les autorités locales continuent de mener des politiques de ségrégation et de marginalisation à l'égard du peuple Rom en finançant la construction d'aires d'accueil à la périphérie des zones résidentielles. A cause des conditions précaires et de l'absence de normes minimales de sécurité et d'hygiène, ces campements deviennent souvent l'objet d'évacuations forcées. Lorsque cela se produit, les habitants se voient rarement proposer des solutions de relogement et sont contraints à vivre sans abri ou dans d'autres campements informels. En juin 2018, le ministre italien de l'Intérieur, Matteo

<sup>27</sup> Council of Europe (2018). *Estimates on Roma population in European countries*. Disponible sur <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?document-tld=0900001680088ea9> (consulté le: 02.11.2018).

<sup>28</sup> Sardelic, J. (no date given). *The vulnerability of Roma minorities to statelessness in Europe*. Disponible sur <http://stories.minorityrights.org/statelessness/chapter/the-vulnerability-of-Roma-minorities-to-statelessness-in-europe> (consulté le 02.11.2018).

<sup>29</sup> Český rozhlas / Czech Radio (2000). *Some Basic Information about the Roma Population in the Czech Republic*. Disponible sur <http://Romove.radio.cz/cz/clanek/18028> (consulté le 02.11.2018).

<sup>30</sup> Demokratiezentrum Wien (2015). *Minderheiten in Österreich*. Disponible sur <http://www.demokratiezentrum.org/wissen/timelines/minderheiten-in-oesterreich.html> (consulté le 02.11.2018).

<sup>31</sup> Zentralrat Deutscher Sinti und Roma. *Minderheitenrechte*. Disponible sur <http://zentralrat.sintiundroma.de/ar-beitsbereiche/minderheitenrechte/> (consulté le 02.11.2018).

<sup>32</sup> Memo, S. (2012). *The legal status of Roma in Europe: Between National Minority and Transnational People*. Disponible sur [http://eprints-phd.biblio.unitn.it/1010/1/MEMO\\_PhD\\_Dissertation.pdf](http://eprints-phd.biblio.unitn.it/1010/1/MEMO_PhD_Dissertation.pdf) (consulté le 26.10.2018).

<sup>33</sup> *Slovenian Constitution*. Article 65. Disponible sur <https://www.us-rs.si/en/about-the-court/legal-basis/constitution/> (consulté le 02.11.2018).

<sup>34</sup> Wike, R., Stokes, B., & Simmons, K. (2016). *Europeans fear wave of refugees will mean more terrorism, fewer jobs*. Pew Research Center, 11, 2016. Disponible sur <http://www.pewglobal.org/2016/07/11/europeans-fear-wave-of-refugees-will-mean-more-terrorism-fewer-jobs/> (consulté le 02.11.2018).

Salvini, a proposé de procéder à un recensement national des communautés Roms afin d'expulser les Roms résidant dans le pays « illégalement ». Cette proposition a été fermement rejetée par une partie du gouvernement, ainsi que par les associations et ONG Roms et juives.

En Autriche, au début de l'année 1995, quatre hommes Roms ont été tués dans une attaque terroriste à Oberwart, un village dans la province fédérale du Burgenland. Cette attaque a ouvert un débat public et a suscité un intérêt temporaire pour la situation de *Romnja* et de *Sintize* en Autriche. Plus récemment, *Romnja* et *Sintize* sont souvent associés à la « mafia de la mendicité », étant donné que les familles touchées par la pauvreté sont souvent décrites comme des « bandes organisées de mendiants » et liées à la (petite) criminalité. Les mots « mendiant » et « Rom » sont parfois même utilisés comme synonymes par les médias. Par conséquent, les discours publics sur la mendicité et son interdiction, ainsi que la création de « bases de données sur les mendiants » dans deux régions autrichiennes en 2015 et 2016, peuvent être considérés comme liés à de l'antitsiganisme<sup>35</sup>.

En République tchèque, les Roms sont victimes de discriminations dans l'éducation, sur le marché du travail, dans leur accès au logement et au système de santé. Outre la discrimination structurelle et institutionnelle, les Roms ou les personnes perçus comme Roms sont les cibles privilégiées d'attaques en ligne, de crimes violents, de rejet social et font souvent l'objet de faux reportages.

En France, les expulsions forcées de Roms se poursuivent depuis 2010, en dépit de la violation de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne révisée. Selon le Centre européen des droits des Roms, depuis 2014, plus de 10.000 Roms ont été expulsés chaque année<sup>36</sup>.

En Allemagne, 40% des personnes interrogées dans le cadre du *Global Attitudes Survey* de 2016 ont déclaré avoir des opinions négatives sur les Roms<sup>37</sup>. Dans une enquête menée par le Centre de recherche sur l'antisémitisme de la Technische Universität Berlin en 2014, 20,4% des répondants ont déclaré qu'ils ne voudraient pas de Sintés ou de Roms comme voisins. Dans la même enquête, les associations les plus fréquentes avec les Sintés et les Roms étaient le « nomadisme », la « criminalité » et la « mendicité »<sup>38</sup>.

En Lettonie, les Roms sont victimes de discrimination en matière d'emploi et d'éducation. Jusqu'en 2016, certains établissements d'enseignement avaient des classes spéciales pour les enfants Roms. Même après l'abolition de ces classes, les enfants Roms sont restés surreprésentés dans les programmes spéciaux d'enseignement primaire pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage et de développement mental. En outre, les sondages d'opinion publique montrent que les Roms sont les plus exposés aux préjugés publics. Selon la dernière enquête menée auprès des résidents de Riga, seulement 6% accepterait d'être en contact avec des Roms en tant que parents proches, liés par le mariage ou collègues au travail, 12% en tant qu'amis proches, tandis que 25% accepterait les Roms en tant que voisins.

---

<sup>35</sup> Romano Centro (2018): *Antiziganismus in Österreich. Falldokumentation 2015 – 2017. Information für Betroffene und ZeugInnen*. Disponible sur [http://www.Romano-centro.org/downloads/Antiziganismus\\_in\\_Oesterreich\\_2015-2017\\_web.pdf](http://www.Romano-centro.org/downloads/Antiziganismus_in_Oesterreich_2015-2017_web.pdf) (consulté le 02.11.2018).

<sup>36</sup> European Roma Rights Centre (2018). Written comments of the European Roma Rights Centre concerning France for consideration by the Human Rights Council, within its Universal Periodic Review, at its 29th Session (January – February 2018). Disponible sur [http://www.errc.org/uploads/upload\\_en/file/france-hrc-submission-27-june-2017.pdf](http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/france-hrc-submission-27-june-2017.pdf) (consulté le 02.11.2018).

<sup>37</sup> Wike, R., Stokes, B., & Simmons, K. (2016).

<sup>38</sup> Technische Universität Berlin, Center for Research on Antisemitism (2014). *Zwischen Gleichgültigkeit und Ablehnung - Bevölkerungseinstellungen gegenüber Sinti und Roma*. Studie im Auftrag der Antidiskriminierungsstelle des Bundes. Disponible sur [http://www.antidiskriminierungsstelle.de/SharedDocs/Downloads/DE/publikationen/Expertisen/Exper-tise\\_Bevoelkerungseinstellungen\\_gegenueber\\_Sinti\\_und\\_Roma\\_20140829.pdf;jsessionid=84423467CFFAD1BAABAC5C96BBEBD209.1\\_cid340?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](http://www.antidiskriminierungsstelle.de/SharedDocs/Downloads/DE/publikationen/Expertisen/Exper-tise_Bevoelkerungseinstellungen_gegenueber_Sinti_und_Roma_20140829.pdf;jsessionid=84423467CFFAD1BAABAC5C96BBEBD209.1_cid340?__blob=publicationFile&v=3) (consulté le 02.11.2018).

En Slovénie, les Roms sont considérés comme intrinsèquement « différents », même s'ils résident sur le territoire depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Les conditions de vie des Roms et les discriminations qu'ils subissent varient d'une région à l'autre. La situation la plus difficile est observée dans la région de Dolenjska, où ils vivent dans des campements ségrégués souvent sans permis de construire et sans infrastructure de base<sup>39</sup>. Ils sont victimes de discriminations dans leur accès à l'éducation, au marché du travail et au logement. Dans cette région, les relations entre les Roms et les résidents locaux sont souvent tendues. En 2008, la ville d'Ambrus a expulsé une famille Rom locale après que des résidents aient affirmé qu'ils se sentaient menacés par cette famille, dont des membres avaient été impliqués dans plusieurs actes criminels. L'expulsion a été soutenue par le Ministre slovène de l'Intérieur. La situation des Roms en Slovénie (et ailleurs) doit être considérée comme un cas de discriminations multiples fondées sur le racisme, l'ethnisation des Roms et la suraccentuation des différences culturelles<sup>40</sup>. Les discriminations multiples ne sont pas une conséquence du manque de « chance » individuelle, mais plutôt des relations de pouvoir, qui sont entretenues par les groupes sociaux dominants à travers les institutions, les pratiques, les normes, les relations et les connaissances<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> Amnesty International (2011). *Vzporedna življenja*. London: Amnesty International Ltd. Disponible sur [http://www.amnesty.si/media/uploads/files/vzporedna\\_zivljenja.pdf](http://www.amnesty.si/media/uploads/files/vzporedna_zivljenja.pdf) (consulté le 02.11.2018).

<sup>40</sup> Hrženjak, M. and Jalušič, V. (2011). *Vrata niso baš odprta (treba da jih gurneš, pa da se odvaraju): perspektive v reševanju kompleksnih neenakosti*. Ljubljana: Mirovni inštitut. Disponible sur [http://siaprem.mirovni-institut.si/pdf/siaprem\\_vrata\\_niso\\_bas\\_odprta.pdf](http://siaprem.mirovni-institut.si/pdf/siaprem_vrata_niso_bas_odprta.pdf) (consulté le 26.11.2018).

<sup>41</sup> Ibid. p. 115

## Antitsiganisme en ligne

Même si l'antitsiganisme a une longue histoire, toujours perpétué et institutionnalisé dans le monde hors ligne, aujourd'hui la plupart de la rhétorique antitsigane est répandue en ligne. Notre partenaire tchèque a ainsi rappelé que si les Roms sont l'une des cibles les plus fréquentes des propos haineux en ligne, les messages haineux à leur encontre sont les moins souvent effacés. De plus, l'impact des discussions haineuses sur les spectateurs silencieux prend de plus en plus d'importance. Même si les utilisateurs des forums en ligne ne peuvent être identifiés comme Roms ou Sintés - s'ils souhaitent ne pas communiquer leur appartenance ethnique, ils peuvent toujours être exposés à des messages extrêmement haineux.

### Les narratifs transnationaux

Les narratifs les plus courants de discours de haine antitsiganes en ligne dans les six pays analysés dans ce document peuvent être regroupés selon trois narratifs fondamentaux : la criminalisation, le chauvinisme social et la déshumanisation.

Les Sintés et les Roms sont souvent considérés comme des délinquants à cause de l'idée que la présence de camps ou de campements a des conséquences sur la résurgence de la violence, de la délinquance et de la contrebande dans une région. Un article paru sur un portail autrichien de conseils aux voyageurs affirmait que les personnes se rendant en Macédoine devaient être particulièrement attentives à leurs biens personnels en présence de Roms, car « les Roms dépendent souvent des délits tels les vols pour améliorer leurs modestes conditions de vie ». De plus, les familles Sintés et Rom sont souvent perçus comme des « bandes de voleurs » ou des « bandes de mendiants ». Les stigmatisations ne s'expriment pas toujours ouvertement, mais bien souvent « entre les lignes ». Après la mise en place très impopulaire d'une nouvelle limitation de vitesse sur les routes nationales en France, le post suivant a été partagé sur Facebook : « Avis aux gens de voyage // un radar de vitesse contient 2 kg de cuivre ». Ce post a été conçu en reprenant un préjugé antitsigane sur les gens du voyage considérés comme des « voleurs de cuivre » ou des « ferrailleurs » souvent impliqués dans des trafics. En Allemagne et en Italie, les Sintés et les Roms sont souvent accusés d'être des « ravisseurs d'enfants ». Ces accusations étaient également utilisées traditionnellement en Slovénie, mais elles sont moins fréquentes aujourd'hui.

En Slovénie, le dicton traditionnel « Si vous ne vous comportez pas correctement, le *cigani* viendra vous chercher » que les parents utilisent pour discipliner leurs enfants, a été efficacement contré en 2005 dans un message d'intérêt public avec l'image d'un enfant Rom et le message : « Si vous ne vous comportez pas correctement, les Slovènes vous enlèveront ». La campagne visait à dénoncer les préjugés et les discriminations à l'égard des Roms et a suscité beaucoup d'intérêt public. Cette campagne a cependant été attaquée par des politiciens et des organisations d'extrême droite qui ont affirmé qu'elle blessait les sentiments du peuple slovène<sup>42</sup>.

Outre la criminalisation, les Sintés et les Roms sont souvent considérés comme des « mendiants », « pauvres », « sales » et vivant prétendument dans des conditions insalubres. En Autriche, les termes « mendiants » et « Roms » sont souvent utilisés comme synonymes, parfois même par les médias. En Allemagne, des rapports sur les « biens de pacotille » (en

<sup>42</sup> Mladina (11.8.2005). *Plakatna afera, drugič*. Disponible sur <https://www.mladina.si/94713/plakatna-afere-drugic/> (consulté le 02.11.2018).

allemand, *Schrottimobilien*) sont utilisés pour suggérer l'idée que les Sintés et les Roms sont généralement « sales », « insalubres » et responsables de l'état délabré des bâtiments. De plus, dans de nombreux pays, les Roms sont considérés comme « inadaptés » à la société. Même si la majorité des Sintés et des Roms mènent une vie sédentaire, les gens continuent de penser qu'ils préfèrent vivre dans des campements temporaires en raison de leur mode de vie « nomade ». L'affirmation de l'« inadaptabilité » est liée à l'idée selon laquelle les Roms sont « paresseux » et sont venus pour exploiter le système d'aide sociale. Cela conduit à son tour au chauvinisme social et à exiger qu'ils soient exclus des systèmes d'aide sociale.

La « crise des réfugiés » a eu un effet ambivalent sur le discours de haine antitsigane. D'une part, elle a détourné l'attention qui existait à l'égard des communautés Sintés et Roms pendant un certain temps. En effet, plusieurs organisations ont signalé une diminution depuis 2015 du discours de haine antitsigane. D'autre part, le chauvinisme social et l'affirmation selon laquelle les gens émigrent en Europe pour profiter des systèmes d'aide sociale sont devenus un dénominateur commun de l'antitsiganisme et du discours de haine envers les exilés venant d'Afrique et du Moyen Orient. A travers ce narratif, la discrimination structurelle et la persécution violente comme causes de migration et de fuite sont niées au détriment de la construction d'une simple logique économique de « migration motivée par la pauvreté ». Une troisième tendance a été signalée en France, où les réfugiés, les personnes d'origine arabe et les Roms sont montés les uns contre les autres. Maintenant que le nombre de réfugiés arrivant en Europe diminue, les discours de haine en ligne se concentrent de nouveau sur les populations Roms.

Un autre narratif courant dans les discours de haine antitsigane est l'infériorité (génétique) présumée des Sintés et des Roms. Il s'agit de discours de haine déshumanisants. Ces populations sont comparées à des « parasites », des « vermine », des « rats » ou des « animaux dégoûtants ». En République tchèque, un politicien de haut rang a publié sur Facebook que « les Tsiganes sont comme des méduses - venimeuses et inutiles ». En Autriche, un utilisateur de Twitter a écrit un tweet « Un sage a dit un jour que les Gitans ne sont pas des êtres humains. Je suis d'accord avec lui. »

La déshumanisation présente dans les discours de haine peut conduire à des appels à la violence, à des incendies criminels dans les campements Roms ou même à des meurtres. En Italie, un conseiller municipal a écrit sur Facebook : « Les politiques d'intégration ont échoué, pour ce camp la seule solution est le NAPALM ». Des références à la Shoah ont également été fréquemment rapportées par les organisations partenaires. En République tchèque, une photographie d'une classe de première année d'une école primaire locale composée principalement d'enfants d'origine arabe, Rom ou vietnamienne a été commentée avec un appel à « gazer » tous les enfants, évoquant l'Holocauste. En Autriche, le slogan « Roma rauSS » a été utilisé pour appeler aux déportations - une faute d'orthographe délibérée pour faire allusion à la fameuse SS. D'autres exemples incluent « Hitler serait nécessaire !!!!! Tuons tous les gitans !!!!! » (Slovénie) et « Oncle Adolf avait déjà essayé des remèdes politiquement incorrects... mais il n'a pas réussi non plus » (Italie). En Lettonie, un utilisateur de YouTube a commenté une vidéo sur de jeunes sportifs Roms avec : « Ce sont les prochains meurtriers, voleurs et criminels. Ils doivent être envoyés à Auschwitz ». En Allemagne, de nombreux appels à la stérilisation forcée et au génocide ont été trouvés en commentaires d'un rapport sur la pauvreté dans un campement Rom.

Beaucoup moins fréquentes, et rapportées seulement en Allemagne et en Autriche, ce sont les représentations romantiques de la « vie gitane » (*Zigeunerleben*). Les préjugés connexes comprennent l'idée d'un mode de vie « sans entraves », le mysticisme et le fait d'« être proche de la nature ». Bien qu'elles ne visent pas à discréditer les Sintés et les Roms, ces représentations reproduisent encore des stéréotypes racistes en présentant tout un groupe

de personnes comme « exotique » et « fondamentalement différent » de la population « civilisée ».

## Plateformes

Les plateformes les plus fréquemment utilisées pour diffuser des discours de haine antitsiganes sont Facebook, YouTube et Twitter. Alors que Facebook a été mentionné par presque toutes les organisations partenaires, Twitter joue un rôle moins important en République tchèque, où il est peu utilisé par le grand public et sert plutôt de plateforme de communication pour les journalistes et les politiciens. YouTube est moins fréquemment utilisé en Slovaquie et en France pour diffuser des messages antitsiganes. En Autriche et en Allemagne, cependant, les sections de commentaires sous les vidéos YouTube sont souvent parsemées de commentaires haineux.

Une exception à cette domination des médias sociaux est l'Italie, où les sites web, les blogs et les médias sociaux ne représentent qu'une partie marginale. Au lieu de cela, entre 80% et 90% des discours antitsiganes sont diffusés par les journaux en ligne et les journaux traditionnels. Il est intéressant de noter que plus de 70 % des opinions antitsiganes sont exprimées par des représentants politiques, suivis par des journalistes et enfin par le grand public<sup>43</sup>.

Les médias en ligne jouent également un rôle important en Autriche, en Allemagne, en Lettonie et en Slovaquie. Une analyse de la représentation des Roms dans les médias lettons, menée par la LCHR en 2015, a montré que certains médias continuent de dépeindre les Roms comme des délinquants. Par exemple, en indiquant dans le titre d'un article et/ou dans un texte d'introduction l'appartenance ethnique du délinquant probable, cela renforce la perception négative et générale des Roms perçus par la société comme appartenant à un groupe ethnique « criminel ». L'analyse a également montré que les commentaires sur ces publications sont essentiellement négatifs, remplis de stéréotypes et de propos haineux. Très souvent, les commentaires ne sont pas liés au contenu d'un document particulier, mais expriment simplement une opinion générale négative ou offensante. Même si le ton de l'article lui-même n'est pas ouvertement discriminatoire, les commentaires incitent souvent à la haine contre les Sintés et les Roms. Les partenaires ont souligné la nécessité d'une meilleure modération en ligne afin d'éviter que les sections de commentaires ne dégénèrent en discussions haineuses.

Les autres plateformes mentionnées par les partenaires sont les forums de discussion en ligne, les sites ultra-nationalistes et la fadosphère française. En République tchèque, les fausses nouvelles sont envoyées par courrier électronique aux personnes âgées, qui ont tendance à y croire davantage si elles proviennent de quelqu'un qu'elles connaissent.

## Outils

Dans tous les pays analysés, des reportages propageant des intox sont utilisés pour inciter à la haine contre les Sintés et les Roms. Ces intox sont généralement construites autour des récits de chauvinisme social et de délinquance criminelle. En France, des images sont diffusées pour dépeindre les Roms et les gens du voyage comme « sales ». En République tchèque, des reportages particulièrement persistants diffusent des intox sur les privilèges que les Roms perçoivent, par exemple des prestations sociales « spéciales » ou des médicaments gratuits. Pendant une période où le beurre n'était pas disponible ou était extrêmement cher, des intox selon lesquelles les Roms recevaient du beurre gratuitement, ont été propagées. En Italie, les

---

<sup>43</sup> Associazione 21 luglio (2014). *Antiziganismo 2.0. Rapporto Osservatorio 21 luglio (2013-2014)*. Disponible sur <http://www.21luglio.org/21luglio/antiziganismo-2-0-rapporto-osservatorio-21-luglio-2013-2014/> (consulté le 2.11.2018)

faux reportages d'actualités inventent l'existence de lois permettant aux Roms d'utiliser librement les transports publics ou les protégeant contre l'arrestation pour vol si la valeur économique des biens volés est inférieure à 200 €<sup>44</sup>.

Un autre reportage d'intox alléguait que « les Roms reçoivent des villas pour vivre et 1000 € par mois de l'Etat ».

Une autre stratégie utilisée pour diffuser l'antitsiganisme en ligne est la décontextualisation. Au lieu de fausses nouvelles fabriquées de toutes pièces, des reportages ou des images déjà existantes sont réutilisés en complément d'une description biaisée afin d'inciter à la haine. En Allemagne, certains rapports sur les condamnations criminelles sont organisés de manière à dépeindre les Sintés et les Roms comme des criminels en soi. Les images et les vidéos peuvent également être décontextualisées pour diffuser de fausses nouvelles. En République tchèque, dans un reportage, ont été falsifiées des images vidéo du vol d'un poste de télévision dans un hôpital d'Amérique du Sud pour affirmer que cela s'était produit en République tchèque et avait été perpétré par des Roms.

D'autres outils ont été signalés que dans certains pays. En France, les « blagues » racistes propagent les préjugés contre les Roms et les Gens du voyage. En Allemagne, les discours de haine antitsigane se propagent également par le biais de la musique d'extrême droite que l'on peut facilement trouver en ligne.

## *Ce que nous faisons*

La plupart des partenaires du projet sCAN ont un « flagger status » et coopèrent directement avec les réseaux sociaux, signalant les propos haineux et demandant leur suppression. Les partenaires de sCAN participent également aux exercices de monitoring de la Commission européenne sur l'adhésion des réseaux sociaux au Code de conduite sur la lutte contre les discours de haine illégaux en ligne. Lorsque des propos haineux sont diffusés sur un site Web ou un forum public, les partenaires communiquent directement avec le fournisseur du site Web pour en demander la suppression. Les organisations partenaires signalent également les cas de discours de haine illégaux aux autorités publiques et aux forces de l'ordre.

En plus des mesures d'avis et de suppression, les partenaires ont communiqué sur la réalité de la propagande haineuse en ligne par le biais de leurs réseaux sociaux et de leur communication interne. Le partenaire tchèque Romea a également organisé des actions de solidarité en faveur des victimes de discours de haine.

---

<sup>44</sup> Bufale e dintorni, 3 dicembre 2013. *BUFALA – Depenalizzano il furto di valori inferiori a 200 Euro se a commetterlo sono i Rom*. Disponible sur <http://www.bufaleedintorni.it/2013/12/03/bufala-depenalizzano-il-furto-di-valori-inferiori-a-200-euro-se-a-commetterlo-sono-i-Rom/> (consulté le 02.11.2018).



## Conclusion

Les résultats de cette analyse confirment ceux déjà établis dans le rapport « Manifestations of Online Hate Speech » du projet *Research-Report-Remove: Countering Cyber Hate Phenomena*. Cela prouve la stabilité des récits antitsiganes dans 10 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Lettonie, Pays-Bas, République tchèque et Slovaquie).

Les principaux narratifs de l'antitsiganisme en ligne reflètent les stéréotypes et les récits historiques qui ont été utilisés pendant des siècles pour mettre en œuvre les discriminations et les persécutions à l'égard des Roms et des autres communautés « gitanes ». La criminalisation et la perception des Sintés et des Roms comme « mendiants » et comme « nomades » qui ne peuvent ou ne veulent pas s'intégrer, ont servi et servent toujours d'excuses pour justifier un traitement discriminatoire et une exclusion du système d'aide sociale. Il est intéressant de noter que la notion de « communautés itinérantes » reste un stéréotype largement répandu, malgré le fait que la majorité des Sintés et des Roms mènent une vie sédentaire. La déshumanisation exprimée dans de nombreux commentaires sur les plateformes de réseaux sociaux et les médias en ligne conduit souvent à des appels à la violence et même au génocide.

Les fausses nouvelles et la décontextualisation des images et des vidéos sont un outil populaire pour diffuser des récits antitsiganes et inciter à l'hostilité contre les Sintés et les Roms. La plupart de ces fausses nouvelles s'articulent autour de prétendus avantages spéciaux pour ces communautés.

Les réseaux sociaux, en particulier Facebook, YouTube et Twitter, sont toujours les plateformes les plus couramment utilisées pour diffuser des propos haineux antitsiganes. Les discussions dans les sections commentaires des vidéos YouTube et sous les articles des médias en ligne deviennent souvent des plateformes de déshumanisation et d'incitation à la violence. Les reportages biaisés des médias renforcent les stéréotypes négatifs existants. Une responsabilité particulière incombe également aux politiciens et autres personnalités publiques.

Afin de lutter efficacement contre l'antitsiganisme, la coopération existante entre les représentants Roms, les organisations de la société civile, les fournisseurs d'accès Internet et les autorités publiques doit être renforcée. Les médias devraient fournir des informations impartiales sur les Sintés et les Roms ainsi que sur les autres minorités marginalisées. Une modération est nécessaire dans les forums de discussion en ligne afin d'éviter que des contenus haineux ne reproduisent les hostilités et ne dominent les discussions.

## Bibliographie

Albert, G. and Szilvasi, M. (2017). Intersectional Discrimination of Romani Women Forcibly Sterilized in the Former Czechoslovakia and Czech Republic. In: Health and Human Rights Journal, December 2017, Volume 19 No. 2, pp 23- 34. Disponible sur : [discrimination-of-Romani-women-forcibly-sterilized-in-the-former-czechoslovakia-and-czech-repub-lic/](http://www.healthandhumanrights.org/issue-19-no-2-2017/discrimination-of-romani-women-forcibly-sterilized-in-the-former-czechoslovakia-and-czech-republic/) (consulté le 02.11.2018).

Alliance against Antigypsyism (2017). *Antigypsyism - A Reference Paper*. p. 5. Disponible sur : <http://an-tigypsyism.eu/wp-content/uploads/2017/07/Antigypsyism-reference-paper-16.06.2017.pdf> (consulté le 02.11.2018).

Amnesty International (2011). *Vzporedna življenja*. London: Amnesty International Ltd. Disponible sur : [http://www.amnesty.si/media/uploads/files/vzporedna\\_zivljenja.pdf](http://www.amnesty.si/media/uploads/files/vzporedna_zivljenja.pdf) (consulté le 02.11.2018).

Associazione 21 luglio (2014). *Antiziganismo 2.0. Rapporto Osservatorio 21 luglio (2013-2014)*. Disponible sur : <http://www.21luglio.org/21luglio/antiziganismo-2-0-rapporto-osservatorio-21-luglio-2013-2014/> (consulté le 02.11.2018).

bufale e dintorni, 3 dicembre 2013. *BUFALA – Depenalizzano il furto di valori inferiori a 200 Euro se a commetterlo sono i Rom*. Disponible sur : <http://www.bufaleedintorni.it/2013/12/03/bufala-depenalizzano-il-furto-di-valori-inferiori-a-200-euro-se-a-commetterlo-sono-i-Rom/> (consulté le 02.11.2018).

Český rozhlas / Czech Radio (2000). Some Basic Information about the Roma Population in the Czech Republic. Disponible sur : <http://romove.radio.cz/cz/clanek/18028> (consulté le 02.11.2018).

Commissione Straordinaria per la Tutela e la PRomozione dei Diritti Umani (2011). Rapporto Conclusivo dell' Indagine sulla Condizione di Rom, Sinti e Caminanti in Italia. Disponible sur : <https://www.senato.it/documenti/repository/commissioni/dirittiumani16/RAPPORTO%20ROM%20.pdf> (consulté le 26.11.2018).

Council of Europe (2015). *Human Rights Comment - Time to cure amnesia about the history of Roma in Europe*. Disponible sur : <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/time-to-cure-amnesia-about-the-history-of-Roma-in-europe?desktop=true> (consulté le 02.11.2018).

Council of Europe (2018). *Estimates on Roma population in European countries*. Disponible sur : <http://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680088ea9> (consulté le: 02.11.2018).

Demokratiezentrum Wien (2015). *Minderheiten in Österreich*. Disponible sur : <http://www.demokratiezentrum.org/wissen/timelines/minderheiten-in-oesterreich.html> (consulté le 02.11.2018).

European Centre for Minority Issues (2014). *Roma in Focus*. Disponible sur : [https://www.ecmi.de/uploads/tx\\_lfpubdb/ECMI\\_Work\\_Roma.pdf](https://www.ecmi.de/uploads/tx_lfpubdb/ECMI_Work_Roma.pdf) (consulté le 02.11.2018).

European Committee of Social Rights (2008). *Complaint No. 51/2008 - European Roma Rights Centre v. France*. Disponible sur : [http://www.errc.org/uploads/upload\\_en/file/03/C4/m000003C4.pdf](http://www.errc.org/uploads/upload_en/file/03/C4/m000003C4.pdf) (last accessed 26.11.2018).

European Parliament (2005). *Resolution on the situation of the Roma in the European Union*. Disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0151+0+DOC+XML+V0//EN> (consulté le 02.11.2018)

European Roma Rights Centre (2018). Written comments of the European Roma Rights Centre concerning France for consideration by the Human Rights Council, within its Universal Periodic Review at its 29th Session (January – February 2018). Disponible sur : [http://www.errc.org/uploads/up-load\\_en/file/france-hrc-submission-27-june-2017.pdf](http://www.errc.org/uploads/up-load_en/file/france-hrc-submission-27-june-2017.pdf) (consulté le 02.11.2018).

European Commission (2015). *Report on the implementation of the EU Framework for National Roma Integration Strategies 2015*. Disponible sur : <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2015/EN/1-2015-299-EN-F1-1.PDF> (consulté le 02.11.2018).

Hamelmann, M., Lhopitault, C. & Schadauer, A. (2017). *Manifestations of Online Hate Speech – Reports on antisemitic, antiziganistic, homophobic and anti-Muslim Hate Speech*. Disponible sur : [http://www.inach.net/wp-content/uploads/Manifestations\\_of\\_online\\_hate\\_speech-short-final.pdf](http://www.inach.net/wp-content/uploads/Manifestations_of_online_hate_speech-short-final.pdf) (consulté le 02.11.2018).

Hrženjak, M. and Jalušič, V. (2011). *Vrata niso baš odprta (treba da jih gurneš, pa da se otvaraju): perspektive v reševanju kompleksnih neenakosti*. Ljubljana: Mirovni inštitut. Disponible sur : [http://siaprem.mirovni-institut.si/pdf/siaprem\\_vrata\\_niso\\_bas\\_odprta.pdf](http://siaprem.mirovni-institut.si/pdf/siaprem_vrata_niso_bas_odprta.pdf) (consulté le 26.11.2018).

Lochbihler, B. (2017). Der Umgang mit dem Völkermord an den Sinti und Roma in Deutschland. In: The Greens/European Free Alliance in the European Parliament (Eds.). *Der Kampf gegen Antiziganismus in Europa*. p. 119 – 124. Disponible sur : <http://zentralrat.sintiundRoma.de/der-kampf-gegen-anti-ziganismus-in-europa/> (consulté le 02.11.2018).

Lutaud, B. (2012). *Carnet et livret de circulation: quels sont ces documents des gens du voyage? L'actu expliquée*. Disponible sur : <https://www.ladepeche.fr/article/2012/10/05/1457594-carnet-et-livret-de-circulation-quels-sont-ces-documents-des-gens-du-voyage.html> (consulté le 26.11.2018).

Miklusakova, M. & Necas, C. (2000). The History of the Roma Minority in the Czech Republic, posted 13 June 2000 by Czech Radio, Disponible sur : <http://Romove.radio.cz/en/clanek/18913> (consulté le 02.11.2018).

Memo, S. (2012). The legal status of Roma in Europe: Between National Minority and Transnational People. Disponible sur : [http://eprints-phd.biblio.unitn.it/1010/1/MEMO\\_PhD\\_Dissertation.pdf](http://eprints-phd.biblio.unitn.it/1010/1/MEMO_PhD_Dissertation.pdf) (last accessed 26.10.2018).

Mladina (11.8.2005). *Plakatna afer, drugič*. Disponible sur : <https://www.mladina.si/94713/plakatna-afera-drugic/> (consulté le 02.11.2018).

Romano Centro (2018): *Antiziganismus in Österreich. Falldokumentation 2015 – 2017. Information für Betroffene und ZeugInnen*. Disponible sur : [http://www.Romano-centro.org/downloads/Antiziganismus\\_in\\_Oesterreich\\_2015-2017\\_web.pdf](http://www.Romano-centro.org/downloads/Antiziganismus_in_Oesterreich_2015-2017_web.pdf) (consulté le 02.11.2018).

Sardelic, J. (no date given). *The vulnerability of Roma minorities to statelessness in Europe*. Disponible sur : <http://stories.minorityrights.org/statelessness/chapter/the-vulnerability-of-Roma-minorities-to-statelessness-in-europe/> (consulté le 02.11.2018).

Slovenian Constitution, Article 65. Disponible sur : <https://www.us-rs.si/en/about-the-court/legal-basis/constitution/> (consulté le 02.11.2018).

Spreizer, A. J. (2013). Roma, Gypsy, Travellers, Gens du voyage: people who travel?. In: Slovenian Migration Institute (ed.). *Dve Domovini / Two Homelands*, 38. pp. 87 – 95. Disponible sur : [http://twohome-lands.zrc-sazu.si/uploads/articles/1448467918\\_Spreizer\\_pepole%20who%20travel.pdf](http://twohome-lands.zrc-sazu.si/uploads/articles/1448467918_Spreizer_pepole%20who%20travel.pdf) (consulté le 02.11.2018).

Technische Universität Berlin, Center for Research on Antisemitism (2014). *Zwischen Gleichgültigkeit und Ablehnung - Bevölkerungseinstellungen gegenüber Sinti und Roma*. Studie im Auftrag der Antidiskriminierungsstelle des Bundes. Disponible sur : [http://www.antidiskriminierungsstelle.de/Shared-Docs/Downloads/DE/publikationen/Expertisen/Expertise\\_Bevölkerungseinstellungen\\_gegenueber\\_Sinti\\_und\\_Roma\\_20140829.pdf;jsessionid=84423467CFFAD1BAABAC5C96BBEBD209.1\\_cid340?\\_blob=publicationFile&v=3](http://www.antidiskriminierungsstelle.de/Shared-Docs/Downloads/DE/publikationen/Expertisen/Expertise_Bevölkerungseinstellungen_gegenueber_Sinti_und_Roma_20140829.pdf;jsessionid=84423467CFFAD1BAABAC5C96BBEBD209.1_cid340?_blob=publicationFile&v=3) (consulté le 02.11.2018).

University of Graz, Factsheets on Romani History, module 2.3. Disponible sur : [http://Romafacts.uni-graz.at/view\\_pdf.php?t=history&s=h\\_2\\_3&l=en](http://Romafacts.uni-graz.at/view_pdf.php?t=history&s=h_2_3&l=en) (consulté le 02.11.2018).

University of Graz, Factsheets on Romani History, module 2.3. Disponible sur : [http://Romafacts.uni-graz.at/view\\_pdf.php?t=history&s=h\\_2\\_3&l=en](http://Romafacts.uni-graz.at/view_pdf.php?t=history&s=h_2_3&l=en) (consulté le 02.11.2018).

University of Graz, Factsheets on Romani History, module 5.3. Disponible sur : [http://Romafacts.uni-graz.at/view\\_pdf.php?t=history&s=h\\_5\\_3&l=en](http://Romafacts.uni-graz.at/view_pdf.php?t=history&s=h_5_3&l=en) (consulté le 02.11.2018).

University of Graz, Factsheets on Romani History. Disponible sur : <http://Romafacts.uni-graz.at/?l=his-tory=en#history> (consulté le 02.11.2018).

Wike, R., Stokes, B., & Simmons, K. (2016). Europeans fear wave of refugees will mean more terrorism, fewer jobs. Pew Research Center, 11, 2016. Disponible sur : <http://www.pewglobal.org/2016/07/11/europeans-fear-wave-of-refugees-will-mean-more-terrorism-fewer-jobs/> (consulté le 02.11.2018).

Zentralrat Deutscher Sinti und Roma. Minderheitenrechte. Disponible sur : <http://zentralrat.sintiundroma.de/arbeitsbereiche/minderheitenrechte/> (consulté le 02.11.2018)

